

## **Politique d'aide financière et Politique d'aide financière (soins caritatifs/soins aux enfants/Medicaid) – Résumé en langage clair**

La politique d'aide financière et la politique d'aide financière (soins caritatifs/soins aux enfants/Medicaid) du centre médical HackensackUMC Mountainside (ci-après désignées ensemble par « FAP », Financial Assistance Policy) existent pour fournir aux patients qui y sont admissibles, des services de soins d'urgence ou d'autres services de soins de santé médicalement nécessaires, avec remise partielle ou intégrale, assurés par le centre HackensackUMC Mountainside. Les patients sollicitant une aide financière doivent faire une demande d'admission au programme qui est résumé ci-après.

Services admissibles- Les services de soins d'urgence ou d'autres services de soins de santé médicalement nécessaires fournis par HackensackUMC Mountainside et facturés par HackensackUMC Mountainside. Le FAP s'applique uniquement aux services facturés par HackensackUMC Mountainside. D'autres services qui sont facturés séparément par d'autres prestataires, comme les médecins ou les laboratoires, ne sont pas admissibles aux termes du FAP.

Patients admissibles- Les patients recevant des services admissibles, qui soumettent une demande d'aide financière complète (y compris la documentation/les informations associées), et qui sont jugés admissibles à une aide financière par HackensackUMC Mountainside.

Comment faire une demande- La documentation sur le FAP et le formulaire de demande associé peuvent être obtenus/remplis/soumis de la manière suivante :

En consultant les informations sur le site Web du centre médical: un individu peut consulter les informations sur l'aide financière en ligne au site Web suivant :  
<http://www.mountainsidehosp.com/>

Formulaire de demande- un individu peut faire une demande d'aide financière en remplissant un formulaire de demande au format papier. Il est possible d'obtenir gratuitement le formulaire de demande au format papier en utilisant l'une des méthodes suivantes :

Par courrier : en écrivant à l'adresse suivante et en demandant un formulaire de demande d'aide financière au format papier :

1 Bay Avenue  
Montclair, NJ 07042

En personne : en se rendant au Service d'aide financière en personne (du lundi au vendredi, de 9h00 à 17h00), situé à l'adresse suivante :

1 Bay Avenue  
Montclair, NJ 07042

Par téléphone : Il est possible de joindre le Service d'aide financière au (973) 429-6000, poste 5910.

Langues disponibles- La politique d'aide financière, le formulaire de demande et le résumé en langage clair sont disponibles dans la langue principale de toute population ayant des compétences limitées en anglais (« LEP », Limited Proficiency in English) représentant moins de cinq pour cent (5 %) ou moins de 1 000 personnes au sein de la zone de services principale desservie par le centre médical.

Les demandes dûment remplies peuvent être envoyées au Service d'aide financière à l'adresse : 1 Bay Avenue Montclair, NJ 07042.

Détermination de l'admissibilité à une aide financière- En règle générale, les personnes admissibles à une aide financière sont jugées admissibles sur la base d'une échelle mobile, lorsque leur revenu de famille est égal ou inférieur à 500 % des critères de revenu établis par le gouvernement fédéral pour déterminer le seuil de la pauvreté (FPG, Federal Poverty Guidelines). L'admissibilité à une aide financière signifie que les soins des personnes admissibles seront intégralement ou partiellement pris en charge, et qu'elles ne seront pas facturées plus que les « Montants généralement facturés » (AGB) aux assurés (AGB, Amount Generally Billed), tel que défini dans le code des impôts, IRC Section 501(r), par la direction des impôts, Internal Revenue Service). Des niveaux d'aide financière, basés uniquement sur le revenu de famille et le FPG, sont déterminés pour les revenus jusqu'à 500 % du FPG.

Remarque- Des critères autres que le FPG sont également considérés (p.ex., l'accès à des espèces ou à des actifs qui peuvent être convertis en espèces, et un revenu mensuel net supérieur aux dépenses ménagères mensuelles) ; cela peut entraîner des exceptions à ce qui précède. Si aucun revenu de famille n'est signalé, des explications de la manière dont les besoins quotidiens sont satisfaits seront exigées. Le Services d'aide financière du centre médical HackensackUMC Mountainside examine les demandes complètes soumises et détermine l'admissibilité à une aide financière conformément à la politique d'aide financière du centre médical HackensackUMC Mountainside. Les demandes incomplètes ne sont pas considérées, mais les demandeurs sont notifiés et ont la possibilité de fournir la documentation/les informations qui manquent.

Si vous avez besoin d'aide ou en cas de questions, veuillez vous rendre au Service d'aide financière (du lundi au vendredi, de 9h00 à 17h00), situé à l'adresse : 1 Bay Avenue Montclair, NJ 07042, ou appeler le (973) 429-6000, poste 5910.